

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 4 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 12 Votants : 15

Sont présents : BÉNITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, TEISSEDE Janine

Sont absents : BOUTONNET Sabine (Procuration à DONEYS Jean-Luc) PORTERO Séverine (Procuration à BENITO Patricia) VABRE Fabien (Procuration à MURAT Frédéric) LEGOUT Cécile, AUBERT-PENA Christelle.

L'an deux-mille vingt-trois, le 4 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni sous la Présidence de Madame BÉNITO Patricia, Maire.

Secrétaire de séance : CHEVALIER CECILE

N° 2023-025– Vote du Budget Primitif du Budget Principal 2023

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget principal 2023 ci-dessous, qui après reprise des résultats et des restes à réaliser 2022, s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement :**
 - Dépenses et recettes : 1 273 000.00 €
- **Section d'investissement :**
 - Dépenses et recettes 2 345 881.62 € dont :
 - Restes à réaliser 2022 :
 - 1 436 644.95 € en dépenses ;
 - 971 576.05 € en recettes.

Après délibération, la proposition est adoptée par 15 voix pour.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 07/04/2023, qu'il n'a été présenté aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 07/04/2023 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures

Le Maire, Patricia BÉNITO



La secrétaire de séance,

Cécile CHEVALIER